



Accueil des étudiant.e.s entrant.e.s en première année 2023-2024

Bienvenue à la Faculté des Sciences

Université de Montpellier



Programme de la pré-rentrée



- 1** Accueil des groupes par les tuteurs étudiants, vérification des listes, prise en charge par un enseignant.
- 2** Discours d'accueil, informations pratiques et pédagogiques.
- 3** Début d'une visite guidée du campus, prise en charge par un tuteur étudiant.
- 4** Retrait de la carte d'étudiant.



La Faculté des Sciences (FdS)
est une **composante** de l'**Université de Montpellier**.

L'Université de Montpellier :

16 composantes de formation regroupant 45 000 étudiants

75 laboratoires et structures de recherche

4500 personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs,
personnels techniques et administratifs

La Faculté des Sciences (FdS) :

- 8 500 étudiants
- 10 départements (biologie-écologie, biologie-mécanismes du vivant, chimie, électronique-électrotechnique-automatique, informatique, maths, mécanique, physique, terre-eau-environnement, langues)
Administration : bâtiment 36 (scolarité) et 30 (direction)

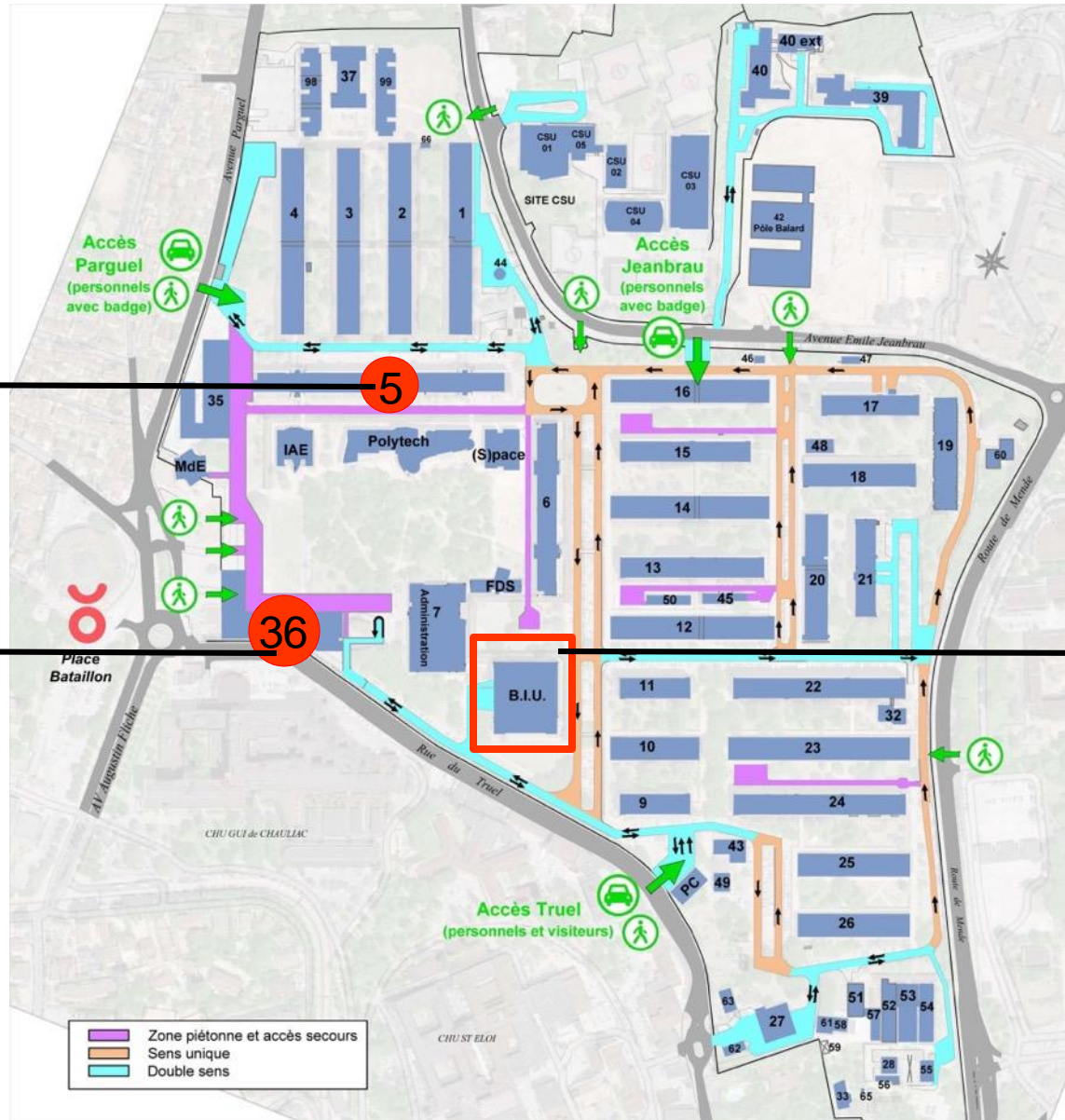


Préliminaire 1 : se repérer sur le campus

Amphithéâtres / Salles de travaux dirigés



Amphithéâtres / Salles de cours et de travaux dirigés + Accueil



Bibliothèque Universitaire



Numérotation des salles

« type de salle » « n° de bâtiment » . « n° de salle »



Exemple : TD 36.302

« salle de TD » « bâtiment 36 » . « salle numéro 302 »

*parmi les salles
de TD !*

Autres exemples :

- A 5.04 = amphi n°4 du bâtiment 5
- TD 5.004 = salle TD n°4 du bâtiment 5 (≠ A 5.04 !)
- SC 12.01 = salle de cours n°1 du bâtiment 12
- TP 35.2 = salle TP n°2 du bâtiment 35

Les années universitaires sont découpées en semestres :

$L1 = S1+S2$; $L2 = S3+S4$, etc.

- semestres « impairs » : jusqu'au 22 décembre 2023
- semestres « pairs » : 22 janvier – 7 mai 2024

Les périodes d'examen (« contrôles terminaux ») :

- session 1 des semestres impairs : 8 – 17 janvier 2023
- session 1 des semestres pairs : 13 – 24 mai 2024
- session 2 des semestres impairs : 10 – 14 juin 2024
- session 2 des semestres pairs : 24 – 28 juin 2024

Début des enseignements en L1 : 11 septembre 2023
(sauf exception)

La **licence** : 3 ans de formation généraliste qui conduit à des **études longues** (5 ans).

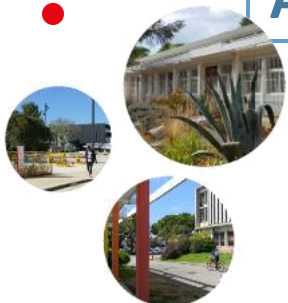
Le **master** : 2 ans de formation **spécialisée**, qui ouvre vers un **doctorat** ou le marché du **travail**.

En Licence, une spécialisation progressive :

Année L1 : 5 « portails » thématiques

Année L2 : inscription dans une « mention » de Licence

Année L3 : inscription dans un « parcours » d'une mention



La **spécialisation progressive** s'appuie sur le socle des connaissances scientifiques générales enseignées en L1 (ex. : biologie, physique, chimie, info et maths en L1 « sciences de la vie, de la santé et de l'environnement »)

Mais de **nouvelles disciplines apparaissent**, qui n'étaient pas enseignées au Lycée.

Votre projet pourra évoluer : des passerelles existent en L1, à l'entrée de la L2 et même en L3.

Plus la réorientation est tardive, plus vous devrez fournir un effort personnel de remise à niveau.



Chaque semestre est composé d'« **Unités d'Enseignement** » (**UE**)

- chaque UE a un **intitulé** (nom) et un **code UE** qui permet de la repérer :

par exemple « des molécules aux cellules » (HAV101V),
« Analyse 2 » (HAX201X), « Calculus PCSI» (HAS103H), etc.

- chaque UE peut comprendre
 - des **cours magistraux (CM)**,
 - des **travaux dirigés (TD)**,
 - des **travaux pratiques (TP)**,
 - des **sorties terrain**

Chaque UE vaut un certain nombre de **crédits ECTS**

(ECTS = European Credit Transfert System)



Chaque UE peut être évaluée par :

- un contrôle terminal (CT) (« examen »), avec 2 sessions (en cas d'échec) avec ou non du contrôle continu (CC) (écrits, oraux, ou TP)
- du contrôle continu intégral (CCI) constitué d'évaluations qui peuvent être de natures différentes.

Les « **modalités de contrôle des connaissances** » (MCC) précisent coefficients et mode de calcul.



- Réussite à une UE (note $\geq 10/20$) = **acquisition des ECTS**
- Toute UE acquise l'est **définitivement**, y compris sa **note**
- Compensation semestrielle et/ou annuelle selon portails
- 60 ECTS : passage en année supérieure, sinon redoublement
- une Licence = **180 ECTS**



Votre inscription à l'université :

1. Le portail que vous avez choisi (sur ParcoursSup) a déterminé votre **inscription administrative (IA)**
2. Le choix du contenu précis de chaque semestre (liste d'UE) est **l'inscription pédagogique (IP)**

L'inscription pédagogique se fait à chaque semestre : elle est **définitive (pas de changement *a posteriori*)**

A l'issue de son IP, chaque étudiant est affecté dans un groupe. Il n'est **pas autorisé de changer de groupe ni à suivre les cours d'un autre groupe**





UNIVERSITÉ ≠ LYCÉE

Des pratiques pédagogiques nouvelles
Un rythme différent
Plus de liberté, moins d'encadrement

**En route vers l'autonomie
et la responsabilité !**





Seulement **30 à 35% des étudiants** inscrits en **L1 réussissent leur année !**

Difficultés :

- l'amphi : une nouveauté parfois déroutante
→ *se concentrer, prendre des notes efficacement*
- division CM / TD / TP / Terrain, grand nombre d'enseignants
- nécessité d'un important de travail personnel, non encadré
→ *se mettre au travail tout de suite*
- résister aux tentations extérieures

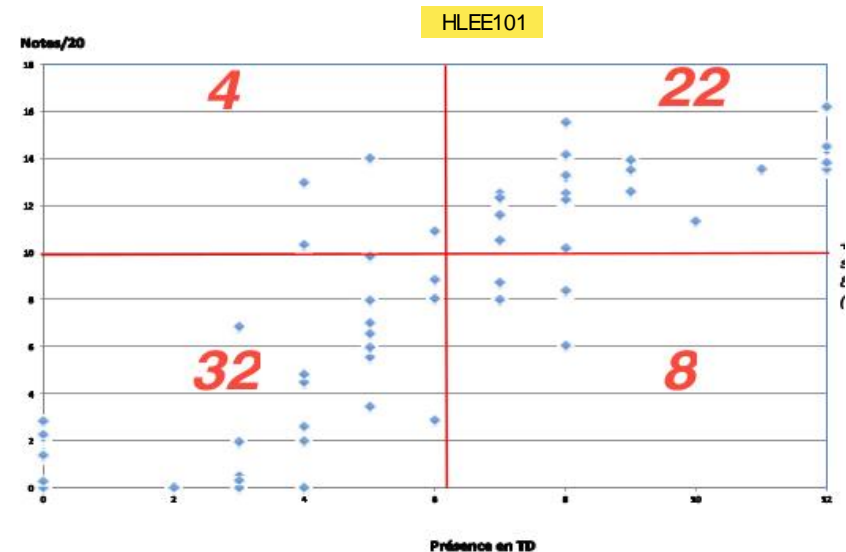
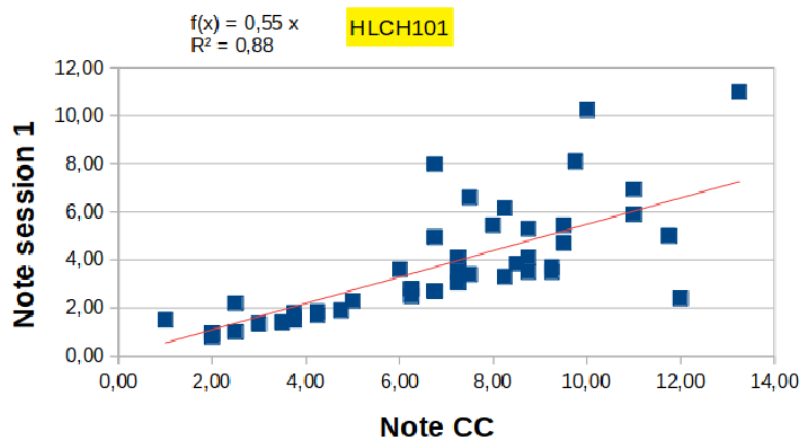
Université = apprentissage de la liberté

+++ souplesse – confiance – autonomie

--- difficulté de motivation – dispersion – solitude



- Fournir un **travail régulier** et apprendre à bien organiser son travail
- Être **assidu**, faire fréquemment le point sur ses connaissances et sa motivation
- Être **présent et actif** en CM, TD et TP, travailler pour les CC, préparer dès le début du semestre les examens



Réfléchir à son projet professionnel et apprendre à se connaître
Demander de l'aide dès les premières difficultés

1 heure d'enseignement exige au moins 2 heures de travail personnel en plus (et souvent beaucoup plus!)

Prenez des notes

Relisez-les, complétez-les et apprenez vos cours

Préparez tous les exercices de TD et faites-en d'autres

Préparez les séances de TP



**Ne vous laissez pas déborder :
le retard pris se rattrape difficilement !**



Vos enseignants sont **toujours** à votre écoute. **Osez poser des questions !**

Vous pouvez aussi contacter :

- les responsables du portail :

fds.dir-etudesL1.{TEE/PCSI/SVSE/INFO/MATHS}@umontpellier.fr

- l'équipe en charge de la gestion des inscriptions pédagogiques (IP) et des menus de L1 (fds.l1.gestion-ip@umontpellier.fr) pour des questions sur les IP et les affectations dans les séries et les groupes.
- les responsables de mention ou des années L2-L3, pour des questions portant sur les débouchés, l'orientation...
- le service d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université (bât. 8, RDC BU Sciences) pour des questions sur l'orientation, les débouchés et l'insertion professionnelle.



J'ai une question !

J'ai consulté le site web de la Faculté des Sciences et je n'ai pas trouvé de réponse :



J'ai un souci avec ma convention de stage :
fds.stages@umontpellier.fr

Je veux des renseignements concernant l'alternance :
fds.alternance@umontpellier.fr

J'ai fini mes études, je veux récupérer mon diplôme :
fds.diplomes@umontpellier.fr

J'ai une question concernant les examens :
fds.examens@umontpellier.fr

J'ai un souci avec mon ENT ou mon adresse mail :
fds.ofsi@umontpellier.fr

Je veux partir en césure :
fds.cesure@umontpellier.fr

Je peux me faire rembourser mes droits d'inscription, je m'adresse à :
fds.mitra@umontpellier.fr

Je veux effectuer un **transfert de dossiers**, récupérer mon **relevés de notes**, mon **attestation de réussite** ou j'ai une question concernant mon **Inscription Pédagogique** ou **Administrative** :

Je suis en L1 → ***fds.l1@umontpellier.fr***
Je suis en L2 / L3 → ***fds.l2.l3@umontpellier.fr***

Je suis étudiant étranger →
fds.venir.international@umontpellier.fr

← Je veux partir à l'étranger
fds.partir.international@umontpellier.fr

J'ai des questions diverses à poser aux RI* →
fds.accueil.international@umontpellier.fr

* Relations Internationales

Ouverture de l'accueil de la Fds
Bâtiment 36 - RdC -

Horaires :
nouveaux horaires communiqués très prochainement.



Inscriptions Administratives de la Faculté des Sciences

Les Inscriptions Administratives se dérouleront du

5 au 21 juillet 2023

et du

21 août au 22 septembre 2023.

sciences.edu.umontpellier.fr



Exemple d'utilisation : Trouver les MCC

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Qui sommes-nous ? Offre de formation Inscriptions Candidatures **Espace étudiants** Relations internationales Stages et Alternance Espace entreprises Espace Personnels

ESPACE ÉTUDIANTS

LIRE AUSSI

- Reclamations
- Cursus Licence
- Cursus Master
- Examens**
- Associations étudiantes
- Calendrier universitaire
- CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
- Diplômes : Disponibilité / Envoi
- Engagement étudiant (parcours citoyen)

Vous êtes étudiant à la Faculté des Sciences – Bienvenue dans votre espace !

LIENS DIRECTS

- Cursus Licence
- Cursus Master



Exemple d'utilisation : Trouver les MCC

- ▶ Absence aux examens
- ▶ Arrêtés des jurys Licence et Master
- ▶ Charte des examens de l'Université de Montpellier
- ▶ Certification PIX (en cours de création)

▼ Organisation générale et modalités de contrôle des connaissances / Règles de compensation

Modalités de contrôle de connaissance



ORGANISATION GÉNÉRALE



13 mars 2023

CALENDRIER DES EXAMENS L3 ET MASTER – SESSION 2

Consulter la page des examens de la Faculté des...

TOUTES LES ACTUS



Tous les étudiants ayant une Inscription Administrative (IA) à l'Université de Montpellier ont un **compte informatique** et une adresse e-mail institutionnelle de la forme :

prenom.nom@etu.umontpellier.fr

à utiliser **impérativement** pour les contacts avec les enseignants, les services de scolarité, etc.

Accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT) étudiant :

- inscription pédagogique (application IPWeb),
- ressources pédagogiques (Moodle, services en ligne...),
- convocations examens et notes, etc.

Accès aux ordinateurs des salles de TD informatisées

- pour les cours et libre service
- même identifiant et mot de passe que pour l'ENT.



Les étapes déjà réalisées avec votre compte

1. Vous avez fait votre **Inscription Administrative (IA)** : paiement des droits d'inscription et édition d'une carte d'étudiant.
2. Vous avez **activé** votre **compte informatique** : pour avoir accès à l'ENT et à toutes les informations sur la scolarité.
3. Vous avez fait votre **Inscription Pédagogique (IP)** : choix des UE « optionnelles »

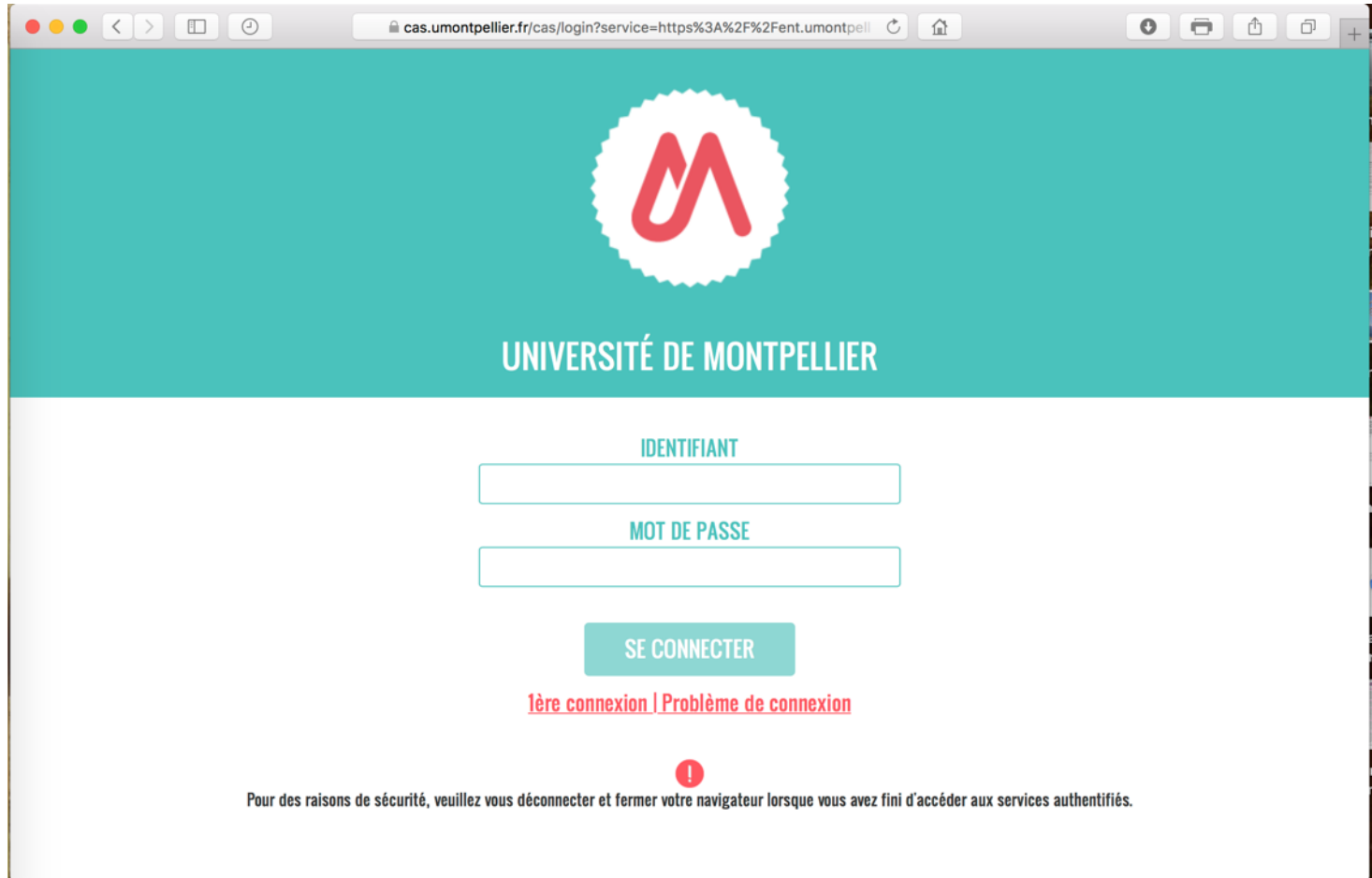
Si ce n'est pas encore fait, **le faire le plus vite possible !**




Compte Informatique pas activé = Pas d'IP !
Pas d'IP = Pas de groupe, ni d'emploi du temps !



ent.umontpellier.f



cas.umontpellier.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fent.umontpell



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

SE CONNECTER

[1ère connexion](#) | [Problème de connexion](#)

! Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.



L'Espace Numérique de Travail (ENT)

Moodle
Ressources
pédagogiques

Mail

Planning 23-24
Emploi du temps

Mon dossier
Infos admin.
(certificats de
scolarité...)

RN Démat.
Relevés de
notes en ligne

IP Web
**Inscriptions
pédagogiques**

Compte info.
Gestion du
compte perso.

Moodle Plateforme d'enseignement en ligne	Wooclap Quiz, votes et créativité via mobile pour cours et réunions	Mail étudiant Messagerie électronique Zimbra	Planning 20-21 Votre planning étudiant 2019-2020	Mon Dossier Certificat de scolarité, résultats, dossier administratif
RN Démat. Accéder à mon relevé de notes dématérialisé	Bibliothèques Accès aux ressources et services documentaires	Pstage Convention de stage, offres de stages/emplois	Réinscription Réinscription administrative à l'université	Récap. Inscription Imprimer votre récapitulatif d'inscription administrative
IP WEB Réaliser votre inscription pédagogique	IP WEB Consult (Récap IPWeb) - Imprimer votre contrat pédagogique	e-Candidat Candidatures en Master/EP ou changement d'orientation	Compte Informatique Redirection mail, mot de passe ...	Aide ENT Accéder à l'aide en ligne
Centre de Services Demandes et assistance	Carte étudiant Renouvellement en cas de perte	eBureau Accéder à votre environnement de travail : données communes et Microsoft Office	File Sender Transfert de fichiers volumineux	AR Démat. Accéder à mon attestation de réussite dématérialisée



Un exemple : consulter son emploi du temps

à partir de l'ENT (« Planning 23-24 »)

OU

à partir du site web de la FDS

The image shows a screenshot of the Faculty of Sciences website. At the top, there are logos for 'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER' and 'FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER'. Below the logos is a navigation menu with the following items: 'Qui sommes-nous?', 'Offre de formation', 'Inscriptions Candidatures', 'Espace étudiants', 'Relations Internationales', 'Stages et Alternance', 'Espace entreprises', and 'Espace Personnels'. There are also language options 'FR' and 'EN', and accessibility options 'A+' and 'A-'. A red 'Accès rapide' button is on the right. Below the menu is a large banner with the text 'FACULTÉ DES SCIENCES' and the mathematical constant $\pi = 3.14159265...$. The banner features various scientific illustrations like a DNA helix, a galaxy, and a geodesic dome. A large red arrow points from the banner down to a navigation bar. In this bar, the 'Emploi du temps' icon is circled in red. Other icons include 'Calendrier universitaire', 'Examens', and 'ENT'. At the bottom right, there are logos for 'fcs' and 'UNIVERSITÉ MONTPELLIER'.

Un exemple : consulter son emploi du temps

RECHERCHE FR

LISTE DES RESSOURCES

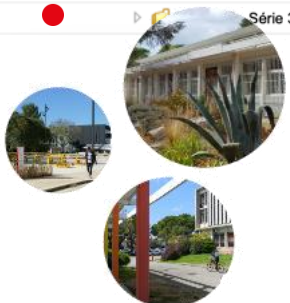
- Groupe Etudiants
- Epum
- Ede
- Fds
- ***consultation des planifications h
- 1- [A NE PAS UTILISER !!!!] Nouve
- Semestre 1 2022-2023 [NE PAS TR
- DU
- Groupe ENSCM
- L1 [OK]
- * Double L1 Info Maths [OK]
- * L1 APP-Bio [OK]
- * L1 CUPGE [OK]
- * L1 Portail Informatique [O
- * L1 SVSE [OK]
- L1 SVSE - Série 1 [OK]
- SVSE S1GA / L1 SV
- SVSE S1GB / L1 SV
- SVSE S1GC / L1 SV
- SVSE S1GD / L1 SV
- SVSE S1GE / L1 SV
- SVSE S1GF / L1 SV
- L1 SVSE - Série 2 [OK]
- Série 3 [OK]

S37-12 sept. 22

	Lundi 12/09/2022	Mardi 13/09/2022	Mercredi 14/09/2022	Jeudi 15/09/2022	Vendredi 16/09/2022	Samedi 17/09/2022	Dimanche 18/09/2022
07h30							
08h00							
08h30			HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK]	HAV105C Série 1 CM Amphi 5.04 Montpellier / Triolet / 05 / 2 WINUM JEAN YVES L1 SVSE - Série 1 [OK]	HAV102P Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 CIPELLETTI LUCA L1 SVSE - Série 1 [OK]		
09h00							
09h30							
10h00				HAV107B Série 1 CM Amphi 5.06 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] Des cellules aux organismes			
10h30							
11h00							
11h30							
12h00					HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] Sciences pour l'environnement		
12h30							
13h00							
13h30							
14h00							
14h30							
15h00		HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 JAY ALLEMAND CHRISTIAN SVSE S1GA / L1 SVSE Série 1 - Gr. A	HAV108B Série 1+PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 GIRARD VINCENT L1 SVSE - Série 1 [OK]		HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 TOUSCH DIDIER SVSE S1GA / L1 SVSE Série 1 - Gr. A		
15h30							
16h00							
16h30							
17h00	HAV101V SVSE Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.01 Montpellier / Triolet / 05 / 2 LIGNOT JEHAN-HERVE PEIP.R1.BIO.TOUS	HAV109X Série 1 CM Amphi 5.03 Montpellier / Triolet / 05 / 2 RAMIREZ ALFONSIN JORGE L1 SVSE - Série 1 [OK]					
17h30							
18h00							
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

< S34-22 août 22 S35-29 août 22 S36-05 sept. 22 S37-12 sept. 22 S38-19 sept. 22 S39-26 sept. 22 S40-03 oct. 22 S41-10 oct. 22 S42-17 oct. 22 S43-24 oct. 22 S44-31 oct. 22 S45-07 nov. 22 S46-14 no >



Moodle : la plateforme pédagogique de l'UM

Les cours auxquels vous êtes inscrit-e

Messages et notifications

The screenshot shows the Moodle UM user interface. At the top, a red navigation bar contains the Moodle UM logo, a menu with 'Accueil', 'Tableau de bord', 'Mes cours', 'Tous les cours', 'Aide', 'Vidéo', and 'ENT', a search icon, a notification bell with '2', a message icon with '7', and a 'TF' dropdown. Below the navigation bar, the main content area features a welcome message 'Bienvenue de nouveau, Test !' with a hand icon. Three main sections are visible: 'Cours' with links for 'Tous mes cours' and 'Catalogue de cours', a search box, and a 'Rechercher' button; 'Actualités' with a notice about Moodle version 4 and a 'Voir la vidéo de présentation' button; and 'Guides & assistance' with a description and buttons for 'Guides' and 'Assistance'. A red box highlights the 'Mes cours' section, which lists 'Laboratoire numérique de physiologie'. A red arrow points from the 'Mes cours' text in the top-left annotation to this highlighted section. Another red arrow points from the 'Messages et notifications' text in the top-right annotation to the notification and message icons in the navigation bar. On the left side, there is a vertical column of colored dots and three circular images of university buildings. At the bottom, there is another horizontal row of colored dots and two logos: 'fds' and the University of Montpellier.

Cours

Ressources proposées par l'équipe enseignante

Messages/alertes

The screenshot shows a Moodle course page for 'HAI1031 Utilisation des Systèmes Informatiques'. The page is annotated with red boxes and arrows. A red box highlights the 'Moodle UM' logo and navigation menu (Accueil, Tableau de bord, Mes cours, Tous les cours, Aide, Vidéo, ENT). Another red box highlights the notification icons (bell with '2', speech bubble with '7', and a profile icon). A third red box highlights the course title 'HAI1031 Utilisation des Systèmes Informatiques'. A large red box highlights the main content area, which includes tabs for 'Cours', 'Notes', and 'Compétences'. The content area is divided into sections: 'Généralités' with an 'Annonces' icon, and 'Cours, TDs, TPs de Michel Meynard' with two document icons labeled 'Transparents de cours de Michel Meynard' and 'TDs et TPs de Michel Meynard'. The left sidebar shows a list of course categories and items. The bottom of the page features a row of colored dots and a URL: <https://moodle.umontpellier.fr/mod/resource/view.php?id=601307>.



Les étudiants relèvent du régime disciplinaire lorsqu'ils sont auteurs ou complices :

- D'une **fraude** ou d'une **tentative de fraude** commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve, d'un examen ou d'un concours ;
- De tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Les sanctions :

1. L'avertissement ;
2. Le blâme ;
3. La mesure de responsabilisation;
4. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans.
Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
5. L'exclusion définitive de l'établissement ;
6. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
7. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.



Le plagiat consiste à **s'attribuer le travail d'autrui**.

Cet acte peut être caractérisé par différentes pratiques : **paraphrase d'un auteur, copier/coller des passages d'une œuvre d'autrui** sans en citer la source ni utiliser de guillemets, la **traduction ou l'utilisation de tout ou partie d'une œuvre d'autrui** sans en citer la source, l'**auto-plagiat, l'absence de travail personnel et/ou original**.

Les travaux universitaires peuvent être soumis à une analyse anti-plagiat réalisée par le logiciel « **compilatio** ».

Le plagiat peut entraîner :

- Une sanction disciplinaire (voir précédent)
- Un retrait de diplôme à tout moment et sans délai
- Une poursuite pénale pour contrefaçon réprimée par les dispositions des articles L. 335-1 à L. 335-9 du code de la propriété intellectuelle et puni de trois ans de prison et 300 000 euros d'amende.



En 2019,
la France a consacré
32,6 milliards d'euros
pour l'enseignement
supérieur,
soit **1,3 %** du PIB

11 530 €
Coût annuel moyen d'un étudiant



Un point de vocabulaire : **M**édecine

Maïeutique

Odontologie

Pharmacie

Les filières de santé

Comment accéder à une filière de santé en LAS ?

1. Il faut que votre candidature soit **recevable**,
2. Il faut **déposer** cette candidature,
3. Il faut être (suffisamment bien) **classé**.

Deux possibilités de candidature en MMOP durant la licence

- après **60 ECTS** (en LAS1)
- à partir de **120 ECTS** (LAS2 ou LAS3)



Rappel : pas d'accès à Kiné depuis LAS !

1. Conditions de recevabilité de la candidature en L1

- Avoir validé son année **en session 1**
- Avoir validé **12 ECTS de santé** (mineure santé : une UE unique de 12 ECTS)

Votre candidature est **recevable**
si et seulement si ces **deux conditions** sont réunies.

2. Déclaration de la candidature en MMOP

Vous choisissez de postuler (ou pas) au mois de *mars*
(donc **après** les résultats de session 1 du semestre 1)



3. Modalités de classement de la candidature MMOP

Le classement est fait uniquement à partir des résultats du **semestre 1 en session 1**.

Tous les LAS L1 (sciences, STAPS, droit, psycho, ...) sont **interclassés** (en comparant leurs classements au sein de leur promotion de LAS).

Depuis 2022-23, tous les candidats recevables (et suffisamment bien classés) sont sélectionnés pour passer **deux oraux**.

La note de ces deux oraux compte pour **20% de la note finale** de classement.

Classement final :

80% : résultats de session 1 de semestre 1

20% : notes d'oral



Et si je n'accède pas à une filière de santé en L1 ?

(a) Si je n'ai **pas validé** l'année, ni en session 1, ni en session 2 :

je dois **redoubler en L1** (on ne redouble pas en LAS1) et je devrai attendre la L2 pour présenter ma candidature. Lors de ma deuxième L1, **je ne peux pas valider** mes 12 ECTS de santé si ce n'est pas fait

(b) Si j'ai **validé** l'année mais i) seulement en session 2 **ou**

ii) je n'ai pas validé les 12 ECTS de santé **ou**

iii) je n'ai pas déposé ma candidature **ou**

iv) mon classement était insuffisant pour aller en MMOP



Je peux accéder à une LAS2 et y présenter une candidature en MMOP

- Il faudra *si nécessaire* valider les 12 ECTS de santé pendant l'année LAS2.
- Les conditions de recevabilité sont similaires.
- Le classement sera fait à partir des notes du semestre 3 (donc pas d'effet mémoire des années antérieures).
- L'interclassement se fera avec les autres LAS2 et LAS3.



Organisation des enseignements de la mineure santé

Elle comprend **3 parties (ou ECUE)** :

- Physiologie Humaine Générale (5 ECTS)
- Sciences Humaines et Sociales (5 ECTS)
- Médicaments et Autres Produits de Santé (2 ECTS)

**Pour valider l'UE de santé (12 ECTS),
il faut avoir la moyenne à chacune des 3 parties.**

- Pour chaque UE, des cours magistraux (CM) sont enregistrés le matin.
- Les polys de cours sont disponibles sur **Moodle** quelques jours avant.
- Les CM sont accessibles en **vidéo** sur **Moodle** dès le début d'après-midi.
- Des enseignements dirigés (ED = TD) sont assurés en **distanciel** par les tuteurs de médecine/pharmacie après le début des cours (cf Moodle).



**Attention, début des CM dès le 6 septembre,
et il faut une IP valide pour accéder à Moodle**



Planning des premiers CM de la mineure santé (celui des ED à venir)

4 - 8 septembre 2023					semaine 36				
4/9	5/9	6/9	7/9	8/9					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi					
				CM Physio (Matecki)	1h				
					1h				
		CM SHS (Visier)			1h			CM SHS (Monziols)	
					1h				
11 - 15 septembre 2023					semaine 37				
11/9	12/9	13/9	14/9	15/9					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi					
		CM Physio (Hayot)			1h				
					1h				
			CM SHS (Monziols)	CM Physio (Hayot)	1h				
CM Physio (Matecki)					1h				



Vente de polycopiés

À PARTIR DE LA SEMAINE PROCHAINE

ASSOCIATION DE TUTEURS SANTÉ

SUR LE CAMPUS (BÂTIMENT 36)



Où trouver des informations ?

Site web de la Faculté des Sciences sciences.edu.umontpellier.fr
Espace étudiants > Coursus Licence > Licence Accès Santé

UNIVERSITÉ de MONTPELLIER FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Qui sommes-nous ? Offre de formation Inscriptions Candidatures **Espace étudiants** Relations Internationales Stages et Alternance Espace entreprises Espace Personnels

FR EN A+ A- Accès rapide

FACULTÉ DES SCIENCES
Π = 3.14159265...

Accueil / Espace étudiants / Coursus Licence
/ LAS : Modalité d'accès en MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie)

f t e

**LAS : MODALITÉ D'ACCÈS EN MMOP
(MÉDECINE, MAÏEUTIQUE,
ODONTOLOGIE ET PHARMACIE)**

LIRE AUSSI

L'orientation active en L1 >

Les **modalités de dépôt** de la candidature et le **nombre de places** seront affichées au plus tard le 1er octobre.

Référent LAS à la Faculté des Sciences : Frédéric Lemoigno
frederic.lemoigno@umontpellier.fr



Où trouver d'autres informations ?

Site de la Faculté de Médecine facmedecine.umontpellier.fr
Etudes et Formation > PASS-LAS



Contact administratif : Bureau du PASS
pass-bureau@umontpellier.fr



Quelques conseils...

- **Travaillez vos UE de santé (et les autres !) dès le début du semestre !**
- **Travaillez en groupe.**
- **Assistez aux enseignements dirigés (ED) des UE de santé.**

Rappel : votre classement en MMOP dépend de votre classement au semestre 1.

Soyez performants dès le début de l'année !



Est-ce que la LAS en sciences est une voie intéressante ?

Résultats 2022-2023

- Candidatures recevables : 22,7% en LAS1 sciences (13,9% toutes LAS1)
- Tous les candidats recevables ont été admis dans une filière de santé

Filière	% admis (sur inscrits)	% admis (sur recevables)
Médecine	11,4 %	50 %
Maïeutique	3,5 %	15,6 %
Odontologie	1,4 %	6,2 %
Pharmacie	6,4 %	28,2 %
TOTAL MMOP	22,7 %	100 %

Données sur étudiants FdS uniquement

Les LAS 1 à la FdS = 27% des LAS1, mais
48% des LAS1 admis en MMOP
40% des LAS1 admis en médecine

